



s3i.fr

s3i-france.com



JUILLET 2021

Accord Télétravail :

Le monde d'avant version -2.0 ni plus ni moins

On s'attendait à un accord révolutionnaire selon les tracts des organisations syndicales signataires ! Ce que vous allez avoir à l'issue de cet accord, c'est :

- Une indemnisation de 20€ / mois
- 2 jours de télétravail (+1 à l'initiative de l'entreprise) à planifier à l'avance
- Équipement remboursé jusqu'à 150€ pour 300€ dépensé (**AUCUNE ÉVOLUTION**).
- Remboursement des consommables d'impression après accord préalable.
- Possibilité d'effectuer une demi-journée de télétravail occasionnel (pour les temps partiels).



On croyait s'attendre à mieux après avoir lu les tracts d'Avenir et de TraidUnion.

Voilà ce qu'ils vous annonçaient dans leurs tracts mensuels :

Pour AVENIR :

- **En 2014** c'était : Ne pas régresser par rapport à l'ancien accord STERIA soit une indemnité de 30€ et 3 jours de télétravail, 200€ de frais d'équipement.
- **En 2021** c'était : 15€ / jour télétravaillé par mois soit 30€ pour 2 jours et 45€ pour 3 jours, 3 jours de télétravail, 200€ de frais d'installation sans condition de minimum d'achat, la prévention des RPS et TMS (Troubles Musculosquelettiques), suivi de la limite du temps de travail,

Pour TraidUnion :

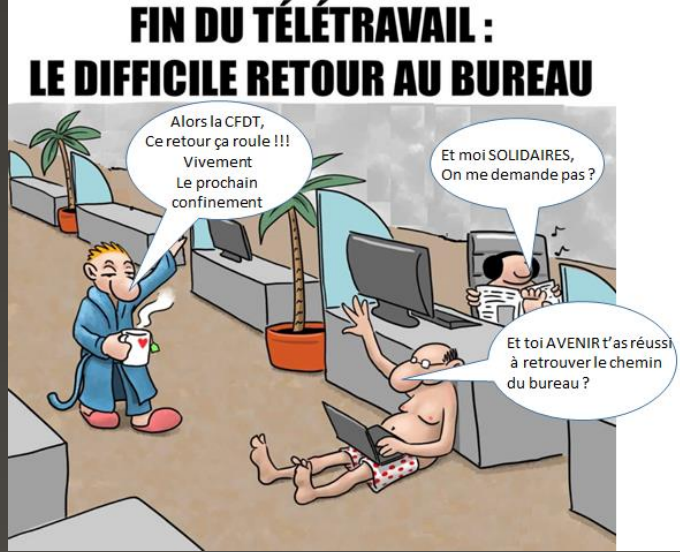
10€ / jour de télétravail soit 20€ pour 2 jours, 30 € pour 3 jours, remboursement d'équipements du poste de travail jusqu'à 200 €, possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine.

Au final, ils ont signé un accord très loin de leurs promesses syndicales. Uniquement des bla bla et discriminant car un salarié qui fait une 1/2 journée de télétravail touchera la même indemnité de 20 €, qu'un salarié qui en fera 3 avec risque URSSAF induit pour l'entreprise.

Rappelons également que le télétravail est un acte volontaire et non une demande de l'entreprise.



Vous étiez sur site Client ou bien en agence ? Eux, Ils étaient chez eux pour vous peaufiner un accord de télétravail de



S3I n'a pas pu participer à cette négociation.

Damage, car nos revendications comprenaient notamment :

- Indemnisation en phase avec vos dépenses réelles estimées en moyenne à **25,80€ par mois pour 1 jour de télétravail par semaine**, **51,60 €** par mois pour 2 jours de télétravail par semaine, avec la mise en perspective des Économies que la société a fait pendant cette période (**Cf Tract S3I de Mai et Juin 2021**).
- Un volume de jours de télétravail par mois : 13 jours/mois à répartir en fonction des contraintes de chaque salarié, des clients, **SANS** imposer un nombre de jours de télétravail / semaine. Responsabiliser chacun est sans conteste plus efficace et motivant que d'imposer quoi ce soit.
- La prise en charge de frais pour accéder à des espaces de coworking proches des habitations de chacun d'entre vous, la mise en place d'outils plus performants (VPN plus robuste, outils de gestion du temps de travail,), une prime d'équipement plus importante.
-

Bref, S3I souhaite une approche plus globale du télétravail.



JUILLET 2021

Accord Intéressement 2021-2023: une machine à schtroumpfer schtroumpfment schtroumpf ?

Le nouvel accord d'intéressement signé (qui sera accessible dans face to face), prendra effet à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2021 et cessera, de plein droit, au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2023. Indexé sur le taux de ROA (ROA%), il est calculé comme suit :

$$\text{ROA \%} = \frac{\text{Chiffre d'Affaires consolidé Groupe (A) - Ensemble des charges courantes mises en œuvre pour le réaliser (B)}}{\text{Chiffre d'affaires consolidé Groupe}}$$

Ensemble des charges composées de : Frais de personnel, achats de sous-traitance, frais de déplacement, loyers, moyens informatiques, amortissements etc..

Ci-dessous ce que l'on peut « espérer », « voire rêver ».



Taux de ROA %	Montant brut forfaitaire par ETP (MBF)
Si taux =ou> à 6 %	100 €
Si taux =ou> à 7 %	500 €
Si taux =ou> à 7,5 %	700 €
Si taux =ou> à 8 %	1 000 €
Si taux =ou> à 8,5 %	1 100 €
Si taux =ou> à 9 %	1 300 €
Si taux =ou> à 9,5 %	1 500 €
Si taux =ou> à 10 %	1 700 €
Si taux =ou> à 10,5 %	1 800 €



- ROA>10%
- Management participatif
- Confiance
- Reconnaissance

Espérons que l'entreprise fera un ROA de 10,5 % afin que chaque salarié obtienne un intéressement de 1800 € comme pour nos collègues d'Axway cette année, alors que nous n'avons touché que 500 € (350€+150 €).

Les signataires de cet accord vous diront qu'il vous permettra d'obtenir une hausse significative du montant de l'intéressement ?

A voir car comme dit le dicton : « **C'est à la fin du bal qu'on paie les musiciens** ».

S3I rappelle ses recommandations (com mensuelle de juin) pour le lancement du programme d'actionariat salarié « We Share » :

- Pas d'abondement classique du type : 1 action achetée par le salarié / 1 action offerte par l'entreprise en l'achetant sur le marché mais plutôt l'emploi d'un effet levier financé par les banques, comme cela avait été fait chez Steria à la fin des années 2000 : 1 action achetée par le salarié + 9 actions financées par la banque contre rémunération de celles-ci par les dividendes annuels à la banque (le coût de l'argent permettant de nouveau ce montage actuellement), avec effet cliquet engrangeant des bénéfices chaque mois de hausse du cours de l'action grâce à un compartiment FCPE attiré dont le cours augmente ainsi plus vite que l'action Sopra Steria.

Avantage ? une augmentation forte du % d'actionariat salarié dans le capital total de l'entreprise sans coût excessif sur son épargne personnelle, en misant sur la valeur de l'action de l'entreprise à 5 ans grâce au fruit de son travail pour le faire progresser.

Nous avons signalé que le programme « We Share » tombe un peu tard. En effet l'action est au plus haut (près de 170 € début juillet/185€ bientôt ?), l'investissement éventuel pour les salariés est d'autant plus compliqué , d'où le **renouvellement de notre recommandation**.



JUILLET 2021

Toute l'équipe S3I vous souhaite, à tous,
de très bonnes vacances, bien méritées !



**RÉSULTATS DES ELECTIONS
2023**

***ON COMPTE SUR VOUS pour
que cela ne reste pas qu'un rêve***

L'équipe S3I Toujours prête Reste à votre
disposition pendant les congés 24/24 – 7j/7

**VOUS ETES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX A
CONSULTER NOTRE SITE.**

S3I VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDELITE.

Région Ile de France			Région Hauts de France		
Thierry OLIVIER	Meudon	07.88.98.25.86	Michel BUDZICH	Lille	06.85.18.26.54
Belkacem BELBAHI	Meudon	06.40.77.29.01	Cédric FRANCOIS	Lille	06.82.67.37.49
Jean-Christophe LEJEUNE	Meudon	06.72.25.37.20			
Jean-Pierre BATTESTI	Meudon	06.14.17.32.24			
Noor EBRAHIM	Meudon				
Région Rhône-Alpes - Auvergne			Région Provence Alpes Côte d'Azur		
Elodie BENIGNAUD	Roanne		Marc DUMONT	Sophia	06.88.88.13.50
Xavier PERRIN	Roanne		Marta MASTERNAK	Sophia	
Sylvain PERNAUD	Lyon	07.55.63.25.08	Karim KESSACI	Sophia	06.58.48.60.00
Mohammed BOUTCHICH	Lyon	06.69.55.32.25	Patrick VERBAEYS	Aix	06.64.12.44.32
Sylvain PELIZZONI	Lyon		Mireille DELANNOY	Aix	
Région Pays de la Loire			Région Occitanie		
Yann JAFRELOT	Nantes	06.14.42.75.02	Alain MARTINEZ	Toulouse	06.87.07.99.23



JUILLET 2021

ALERTE
DISPARITION

Mais où sont passés les élus MEDEFDT ?



L'ANECDOTE
Pour bien choisir

Et pourtant, chez S3I, on ne voulait pas encore dénoncer ces dérives mais là, ..., il ne faut pas se moquer du monde ! Les personnes, que vous élisez, doivent vous représenter ! C'est un minimum !!!!!

A l'automne dernier, nous vous alertions sur l'absence des élus d'une certaine organisation lors des réunions de calage, préparation du CSE. Bizarrement consécutivement à cette news, ils revenaient en réunion. Mais **Chassez le naturel, il revient au galop** : depuis quelques mois, aucune question posée en CSE, aucune présence en réunion de calage, de préparation alors que, quasiment, toutes les autres organisations étaient présentes. Pire, il apparaît que certains élus ne viennent même plus en réunion de CSE ou alors quand ça les arrange

Si vous-même ou d'autres personnes envisagiez de les solliciter, abstenez-vous, appelez juste vos élus **S3I** qui viendront **REELLEMENT** vous défendre et qui ne sont pas là juste pour OBTENIR des mandats VIDES D'ACTIONS.

A quoi bon contester des élections lorsque ces élus contestataires ne vous représentent même pas. Pourquoi ont-ils/elles été sanctionnés ? Vous devinez facilement la réponse à cette question !

Quand AVENIR demande à S3I de défendre les salariés ...

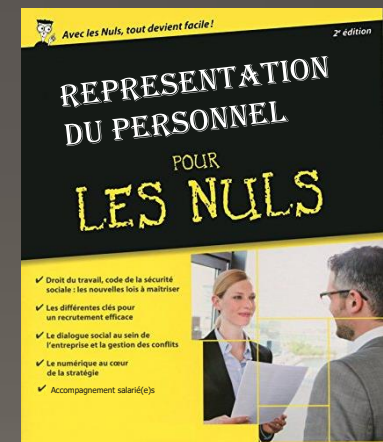


Les DS, DSC, et élus **AVENIR** étaient tous disponibles ... et pourtant quelle ne fût pas notre étonnement d'être contacté par le secrétaire du syndicat **AVENIR** afin que ce soit **S3I** qui accompagne une salariée qui avait sollicité **AVENIR** pour un entretien préalable à licenciement ? Un problème de compétences chez eux ? Un refus d'aider une salariée ? Un manque de confiance du secrétaire envers ses élus ? Il est vrai que la compétence et la disponibilité du secrétaire n'est pas à remettre en cause, mais son équipe

Alors pourquoi une telle situation ? Serions nous les victimes d'une hallucination collective due à nos engagements et nos compétences reconnues pour défendre vos intérêts et vous accompagner ?



Nous avons demandé au secrétaire de ce syndicat pourquoi il ne voulait pas que, lui-même ou ses représentants, élus en 2019, défendent des salariés et préférer que ce soit **S3I** qui fasse le job à leur place ? On n'ose même pas vous dire la réponse obtenue..... tellement elle est surréaliste !



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur nos sites Internet :
<http://www.s3i-france.com> - <http://www.s3i.fr>

Recevoir notre Newsletter ou nous contacter :
[Cliquez ici, c'est par là](#)

REJOIGNEZ S3I, INTERROGEZ-NOUS,

SOLLICITEZ-NOUS, AIDEZ-NOUS A FAIRE AVANCER L'ENTREPRISE SOCIALEMENT. ON N'A PAS DE BUFFET, ON N'A PAS - HEUREUSEMENT - DE GUEULARDS INAUDIBLES, ON N'A PAS DE PETROLE MAIS ON A DES IDÉES !..... LES VOTRES

